

● Missions locales

Moins de postes et moins de moyens

La loi Plein Emploi prévoit une labellisation des missions locales. Mais cette procédure s'accompagne d'une fragilisation des moyens.

C'est en 1982 que les missions locales ont été créées à la suite du rapport de Bertrand Schwartz sur *«l'insertion professionnelle et sociale des jeunes»* de 16 à 21 ans. Le document, demandé par le Premier ministre Pierre Mauroy, préconisait une politique d'ensemble portant à la fois sur la formation et l'emploi, l'accès à la santé et au logement ainsi qu'à la culture. Et, pour sa mise en œuvre, des équipes pluridisciplinaires – les missions locales – seraient le «pivot» des dispositifs au plus près des jeunes. L'objectif principal des missions locales est l'accompagnement global des jeunes en difficultés d'insertion (emploi, formation, logement, santé, développement local...) pour prolonger l'action éducative de l'école et de l'université, faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, améliorer l'orientation des jeunes et encourager leurs initiatives.

L'histoire du réseau est loin d'être un long fleuve tranquille, il fallait se battre pour venir en aide à la jeunesse dans les communes et faire face aux contradictions des élu-es et des alternances politiques.

LE LABEL NE PARLE PLUS DES JEUNES, MAIS DES PARCOURS

Chaque nouvelle majorité apporte son lot de changements des dispositifs pour l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes. Pas loin de 20 mesures et dispositifs différents ont vu le jour entre 1990 et 2021, sans parler de la loi quinquennale de décembre 1993, qui instaure la régionalisation de la formation professionnelle continue des jeunes. La compétence du dispositif est maintenant transférée aux conseils régionaux. Les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) peuvent être labellisées espaces-jeunes dans le cadre d'une convention conclue entre l'État, l'ANPE, le Conseil régional

et la mission locale ou la PAIO. Objectif annoncé : unifier et simplifier le service apporté aux jeunes.

La loi Plein Emploi vient de reprendre cette vieille idée de labellisation, elle engage l'Union nationale des missions locales (UNML) dans cette démarche. C'est une normalisation qui jette les établissements dans la gueule du Réseau pour l'emploi (RPE), suivant la proposition 99 du rapport Thibaut Guilluy, alors haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, *«en créant une plateforme de marque commune pour le réseau France Travail [...]»*.

Ce label, élaboré sans les organisations syndicales de la branche et financé à hauteur de 12 millions d'euros par l'État, est une marche forcée vers la fusion avec France Travail. Problème : le label ne parle plus des jeunes, mais essentiellement des parcours et met hors circuit l'objectif principal de l'accompagnement global des jeunes en difficulté d'insertion. Les missions locales non labellisées d'ici fin 2027 n'auront plus droit aux financements de l'État et des collectivités. *Alea jacta est*. L'UNML, trop souvent aux ordres des injonctions gouvernementales, tire aujourd'hui la sonnette d'alarme face aux coupes

budgétaires annoncées de 30 % en 2025 et de 13 % supplémentaires en 2026. Elle avait pourtant accompagné toutes les décisions des gouvernements Macron, à savoir : la fin de la Garantie Jeune et son remplacement par le CEJ qui met fin à l'accompagnement des jeunes et le remplace par une procédure de contrôle accru via l'instauration des 15 à 20 heures d'activité, la démarche de labellisation et la fin de l'accueil inconditionnel des jeunes, la validation des deux référentiels communs de France Travail «orientation» et «diagnostic» qui vont soumettre les jeunes aux algorithmes, et l'isolement des missions locales qui vont souffrir de ne pas constituer un réseau fort et unifié.

DES COUPES BUDGÉTAIRES IMPORTANTES ANNONCÉES

Les coupes budgétaires des financeurs publics prévues pour l'année 2025-2026 menacent la qualité de l'aide apportée aux jeunes sans emploi. Entre suppressions de postes et rationnement des dispositifs, ces structures clés de l'insertion sociale et professionnelle craignent de ne plus pouvoir jouer leur rôle de rempart contre la précarité. ●